

le 20 mars 1990

**MESURES PRISES PAR LE CANADA EN MATIERE DE TRAITÉS EN 1988****BILATÉRAUX****Agence du Commonwealth pour l'enseignement**

Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Agence du Commonwealth pour l'enseignement relatif au Siège de l'Agence du Commonwealth pour l'enseignement

Vancouver, le 14 novembre 1988  
En vigueur le 14 novembre 1988

**Agence de Coopération culturelle et technique**

Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Agence de Coopération culturelle et technique relatif au siège de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français

Paris, le 17 novembre 1988  
En vigueur le 17 novembre 1988

**Agence spatiale européenne**

Accord concernant la coopération entre le Gouvernement du Canada et l'Agence spatiale européenne

Noordwijk, le 9 janvier 1984  
En vigueur le 9 janvier 1984  
avec effet au 1er janvier 1984  
Terminé le 31 décembre 1988

Échange de Lettres entre le Gouvernement du Canada et l'Agence spatiale européenne constituant un amendement à l'Article IV, paragraphe 1 de l'Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Agence spatiale européenne concernant la Coopération, du 9 janvier 1984

Paris et Ottawa, le 17 décembre 1986  
et le 15 avril 1987  
En vigueur le 15 avril 1987  
Terminé le 31 décembre 1988